

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
PROTON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

MÉLANGES RELIGIEUX.  
—o—  
RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq pias-  
tres, par la poste, pay-  
ables d'avance.

VOL. 4. MONTRÉAL, VENDREDI, 30 SEPTEMBRE 1842. No. 26.

## ALLOCATION

*De Sa Sainteté notre Seigneur le Pape Grégoire XVI au Sacré Collège, dans le Consistoire Secret du 22<sup>e</sup> juillet 1842; suivie d'une exposition, corroborée de documents, sur les soins incessans de Sa Sainteté pour porter remède aux maux graves dont la religion catholique est affligée dans les Etats Impériaux et Roiaux de la Russie et de la Pologne.*

### EXPOSITION.

#### 5<sup>ME</sup>. ET DERNIÈRE PARTIE.

Après tant de promesses formelles et si solennellement réitérées au nom de S. M. l'Empereur de Russie, et dans les lettres mêmes signées de sa main, qui eût pu croire que la pesante oppression sous laquelle gémissaient les malheureux catholiques dans les possessions russo-polonaises, au lieu de diminuer s'accroîtrait, que de nouvelles et plus odieuses mesures seraient prises contre le culte qu'ils professent : en un mot, qui eût pu croire qu'après de tels engagements les choses iuraient de mal en pis ? Et pourtant il en fut ainsi : et les rapports les plus certains, les documents les plus authentiques, les faits les plus notoires en portent dans tout esprit de bonne foi l'amère conviction. Nous n'insisterons pas sur ce fait que le Saint-Père n'a pas même reçu, jusqu'à présent, un mot de réponse, pas la moindre communication du cabinet russe sur les points indiqués dans sa dernière lettre si pressante à S. M. l'Empereur et Roi ; nous ne remarquerons pas non plus que quinze mois se sont écoulés depuis qu'a été confié à la Légation russe le B et en forme de lettre adressé à Mgr. l'évêque de Poularchie, sans qu'on n'ait reçu aucune réponse de ce prélat, ce qui porte à croire que le dit Bref n'est jamais arrivé à sa destination. Mais nous dirons qu'un peu avant la première arrivée à Rome du chevalier Fahrenau, un grand nombre d'actes, de décrets et d'Ukases impériaux avaient été rendus, tous souverainement contrares à la Religion catholique, et que le Saint-Siège n'en eut connaissance que fort longtemps après, que l'envoyé russe eut soin de les tenir cachés et de n'en rien dire, quoique les circonstances et le sujet même des conférences qu'on avait avec lui semblassent faire un devoir à la loyauté de son gouvernement de ne point dissimuler de pareils faits, de sorte que les ministres de S. S. ne purent pas même avoir l'idée de s'en plaindre et d'en demander raison. Parmi ces actes divers, citons l'ukase du mois d'août 1839 qui défend, sous peine de destitution, à tous les ecclésiastiques catholiques des provinces orientales de l'empire, de baptiser les enfans de mariages mixtes et pareillement d'admettre jamais à la communion quiconque a, une seule fois, participé au rit greco-russe ; un tel acte ayant la vertu d'après le gouvernement impérial, d'incorporer à l'Eglise grecque ceux qui l'accomplissent, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus en aucune manière cesser d'en faire partie. Citons encore l'ordre souverain du 16 décembre de la même année qui, remettant en vigueur plusieurs anciens usages, interdit formellement de bâtir des églises catholiques,